

Compte rendu de séance **du Conseil Municipal du 04 juillet 2016**

Présents : Mme Liliane SUTTER, Maire
Mme et MM. les adjoints Véronique ERNEWEIN, Jean-Nicolas GROSS
Mmes les conseillères Sophie BOETTCHER-WEISS, Denise RIEHM, Viviane CARL, Caroline REUTER, Carine ROLAND, Marianne LAVERT
MM. les conseillers Bernard RIEHL, Albert DUB, Marc KLEIN, Norbert PONTA

Absents excusés : Mme Sophie SIEGEL qui donne procuration à M. Albert DUB
Mme Céline EBER qui donne procuration à M. Jean-Nicolas GROSS
M. Xavier ULRICH qui donne procuration à Mme Liliane SUTTER
M. Christian DIEBOLD qui donne procuration à Mme Véronique ERNEWEIN

Absents non excusés : M. Valentin GEBHARDT

1) Demandes de subventions pour voyages scolaires

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- d'attribuer une subvention de 462 € à l'école maternelle de Schwindratzheim pour les sorties scolaires qui ont eu lieu, le 19 mai au château du Fleckenstein pour les moyenne et grande sections de maternelle (52 enfants), le 23 juin au musée Lalique de WINGEN-SUR-MODER (Bas-Rhin), pour la petite section de la maternelle (25 enfants) ;
- d'attribuer une subvention de 678 € à l'école élémentaire de Schwindratzheim pour les sorties qui ont eu lieu, le 27 mai au cirque GRUSS de STRASBOURG pour les CP et CE1 (58 élèves) et le 23 juin à l'Ecomusée d'UNGERSHEIM (Haut-Rhin) pour les autres sections (55 élèves).

Adopté à l'unanimité

2) Diagnostic des risques psychosociaux

Dans le cadre des obligations incombant à chaque autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité du travail, la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux auxquels sont soumis les agents territoriaux est une étape incontournable. Ce diagnostic est suivi d'un plan de prévention de ces risques à mettre en œuvre par toutes les collectivités.

Le Centre de Gestion de la F.P.T. du Bas-Rhin a décidé de mettre en place un groupement de commandes pour la réalisation de ces diagnostics par un prestataire extérieur. La démarche prendra effet au deuxième semestre 2016 et se poursuivra en 2017.

La municipalité a d'ores et déjà fait savoir par courrier qu'elle adhèrera à la démarche mutualisée pour mener à bien son diagnostic des risques psychosociaux.

Une délibération du Conseil Municipal autorisera le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes correspondante.

Après discussion, le Conseil autorise le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité

3) Chasse lot N°2 – Agrément d'un nouvel associé

A confirmer l'agrément d'un nouvel associé au sein de l'association de chasse « SCHWINDRATZHEIM ZORN », à savoir M. DAUCOURT Jean-David, domicilié à VESCEMONT (90200), 48 quartier du Mont Jean.

La commission consultative communale de la chasse a été consultée préalablement à la décision du Conseil et a émis un avis favorable à cette candidature.

Après délibération, le Conseil approuve l'agrément de M. DAUCOURT en tant que nouvel associé de l'association de chasse « SCHWINDRATHEIM ZORN ».

Adopté à l'unanimité

4) Subvention à l'association de Théâtre Alsacien « D'LUSCHTIGE SCHWENGELSER »

La commune compte une nouvelle association de théâtre alsacien créée en décembre 2015. Ses membres et son Président, M. JACOB Jacky ont apporté leur soutien volontaire pour assurer le service lors de l'inauguration du centre administratif et culturel de Schwindratzheim.

La municipalité souhaite remercier et accueillir cette nouvelle association en lui octroyant une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 300 € ou 400 €.

Le Conseil Municipal est souverain pour valider l'octroi de cette aide financière.

Mme le Maire précise qu'aucun critère n'a été défini pour fixer le montant de l'aide. Elle se base uniquement sur le coût qu'aurait représenté cette prestation si elle avait été assurée par une entreprise de restauration. Si l'expérience devait se renouveler avec une autre association, il va de soi qu'elle solliciterait à nouveau le conseil municipal. Ce n'est pas une exclusivité pour les nouvelles associations mais le service rendu doit avoir été effectué dans le cadre d'une manifestation de la commune.

Après concertation, le Conseil Municipal, valide majoritairement le versement d'une subvention d'un montant de 400 € à l'association de théâtre alsacien « D'Luschtige Schwingelser ».

Adopté par 17 voix pour et 1 abstention (Mme RIEHM)

5) Divers

- Mme le Maire confirme que les études à réaliser sur l'agrandissement des périscolaires sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn concerneront bien les deux périscolaires de Schwindratzheim et de Hochfelden.
- Par contre elle annonce la décision toute récente du Conseil Départemental du Bas-Rhin qui, dès la rentrée 2016/2017, supprimera la gratuité des transports pour les élèves à destination du collège. Il en coûtera 90 € par an et par enfant. La gratuité est maintenue à partir du 3^{ème} enfant scolarisé et transporté.
- Un nouvel acompte a été versé par le Conseil Départemental du Bas-Rhin à hauteur de 41 704,50 € pour la construction de la nouvelle bibliothèque. La majeure partie du Fonds de Compensation de la TVA a aussi été versée sous forme d'acompte à la commune d'un montant de 163 552,35 € pour les travaux réalisés l'an dernier. La mairie a enfin réceptionné un exemplaire du bail signé avec l'Etat, relatif à la caserne de gendarmerie autoroutière de Schwindratzheim, lui permettant de valider et d'encaisser les loyers ouverts depuis le 1^{er} avril 2015. La commune bénéficiera bien d'une aide régionale pour les travaux de jonction de la voirie RD421 avec le lotissement « Les Terrasses de la Zorn ». Le dossier a été validé mais le montant attribué sera connu ultérieurement. L'entreprise SOBECA a été missionnée pour appareiller en ampoules LED l'ensemble des foyers d'éclairage public de la rue de la Zorn, suite à l'essai concluant qui avait été réalisé sur le carrefour de l'ancienne mairie.
- A la demande du Badminton Club, il sera procédé à la rénovation de l'éclairage de la salle polyvalente par la mise en place d'un dispositif LED initié par la société VELUM (concepteur de l'éclairage LED alsacien à Bischoffsheim).
- Suite à la dernière décision du Conseil Municipal en date du 30 mai validant l'Agenda d'Accessibilité programmé pour les bâtiments et lieux communaux recevant du public, le Maire a déposé le dossier à la DDT le 17 juin 2016.
- M. Jean-Nicolas GROSS, adjoint au Maire rappelle au Conseil la dernière délibération du Conseil Municipal validant le périmètre et le mode d'aménagement du remembrement intercommunal de MOMMENHEIM, SCHWINDRATZHEIM, WAHLENHEIM et WITTERSHEIM, en cours. Il informe le Conseil que depuis, les agriculteurs se sont réunis à maintes reprises, en réunion ou sur le terrain avec le cabinet de géomètres LAMBERT de Brumath pour déterminer un classement de valeur des terres selon leur qualité agricole. Il faut préciser que cette échelle de valeur doit être la même pour l'estimation de l'ensemble des terres des bans concernés. Cette phase est en voie d'achèvement et le classement devrait être finalisé le 27 juillet. En prochaine réunion du 12 juillet, les commissions compétentes commenceront à aborder le volet des aménagements à prévoir. La commune souhaite que soit étudiée comme il se doit, la circulation des engins agricoles par des axes aménagés à cet effet pour éviter le passage par le lotissement « Les terrasses de la Zorn » et sécuriser l'accès à la RD 421. La problématique des coulées de boue est aussi un enjeu primordial qui peut être anticipé par des aménagements, en tout cas en prévoyant les réserves foncières qu'il y aurait lieu d'y consacrer.
- Mme Véronique ERNEWEIN, Adjointe au Maire dresse un bilan plutôt positif après la journée du 11 juin 2016 organisée par le Conseil Local des Jeunes, malgré la météo maussade. De l'avis des encadrants, elle qualifie cette première année de rencontre et cette initiative comme une riche expérience pour les jeunes qui ont ainsi appris à s'organiser et à se discipliner pour mener à bien leur projet. Elle annonce également qu'une équipe sera à nouveau prête à la rentrée 2016/2017 appuyée par un nouvel encadrant du SAJ.

- Les vacances scolaires seront aussi l'occasion d'effectuer quelques travaux dans les écoles. Deux plafonds de l'école maternelle seront remis à neuf. La commune consulte également les entreprises en vue du renouvellement du matériel informatique de l'école élémentaire. Les travaux de câblage seront également réalisés et étendus à l'école maternelle, puisque à la rentrée 2017, l'initiation informatique des petits est aussi prévue au programme. Il est aussi apparu nécessaire de penser sérieusement à reprendre la toiture de l'école élémentaire qui est en place depuis la création du bâtiment et qui montre de sérieux signes de faiblesse.
- Prochaine réunion du Conseil Municipal, lundi le 19 septembre 2016.

Séance close à 22h30.